

FORMULE A/13

Circonscription électorale de :

Bureau principal de circonscription électorale A
_____**ELECTION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS
DU 25 MAI 2014**

A V I S

Election sans lutte

Le président du bureau principal de circonscription électorale A a l'honneur de porter à la connaissance des habitants l'extrait ci-dessous du procès-verbal dudit bureau en date de ce jour :

LE BUREAU PRINCIPAL,

Attendu que le nombre des candidats n'excède pas le nombre des mandats effectifs à conférer (ou : qu'il n'a été présenté qu'une seule liste de candidats),

Déclare que :

Madame, Monsieur
.....
sont immédiatement proclamés élus membres de la Chambre des Représentants.

De tout quoi, le présent procès-verbal a été rédigé séance tenante et signé par tous les membres du bureau. Il sera adressé immédiatement au greffier de la Chambre des Représentants, avec les actes de présentation et d'acceptation. Des extraits de ce procès-verbal seront immédiatement adressés aux élus et seront publiés par voie d'affiches dans chaque commune de la circonscription électorale.

A, le2014.

Les témoins,

Le Secrétaire,

Les assesseurs,

Le Président,

En conséquence, l'assemblée des électeurs de la circonscription électorale convoqués pour l'élection de la Chambre des Représentants du n'aura pas lieu.

A, le2014.

Le Président,

Transmis à Mesdames / Messieurs les Bourgmestres de toutes les communes de la circonscription électorale pour être publié par voie d'affiches dans la commune.